



CENTRE HOSPITALIER
CHALON SUR SAONE
William Morey

Coronarographie-angioplastie au Centre Hospitalier de Chalon-sur-Saône

Communiqué de presse du 17 décembre 2017

Depuis mai 2017, un débat public concernant l'autorisation d'angioplastie coronaire à Chalon-sur-Saône pour le Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) Nord Saône et Loire a rassemblé des milliers de personnes dans différentes actions.

Des consultants ont conduit, en septembre et octobre 2017, un travail d'analyse du bien-fondé du centre et de la situation de la cardiologie en général sur les trois GHT de Macon, Chalon et Dijon. Un séminaire de médiation les 7 et 8 novembre 2017 a analysé les objectifs et les scénarios d'une coopération cardiologique et a permis des avancées qui faisaient espérer une sortie négociée de la crise avec reconnaissance claire de l'angioplastie coronaire à Chalon et mise en place d'une coopération structurée dans un Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) de cardiologie.

Le 24 novembre 2017, l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Bourgogne Franche Comté a publié une nouvelle version du Plan Régional de Santé 2 qui régira l'organisation sanitaire pour les années qui viennent. De nouveau, l'ARS refuse de se prononcer de façon claire et délaisse sa responsabilité en la confiant au GCS. Voici un extrait : « *Pour cette raison, le PRS ouvre la possibilité d'implanter un centre d'angioplastie supplémentaire sur le Nord Saône-et-Loire, dans l'hypothèse où les travaux du groupement de coopération sanitaire le conduiraient à endosser cette demande dans le cadre de la réorganisation de la filière cardiologique en Côte d'Or et en Saône-et-Loire* ». Le paragraphe des objectifs quantifiés de l'offre de soins confirme l'indécision avec un « *nombre d'implantations prévues pour Saône et Loire Bresse Morvan : 0 à 1* ». L'ARS a donc maintenu l'indécision et a étouffé les pistes de coopération créées par le séminaire des 7 et 8 novembre !

Le 12 décembre 2017, au Ministère des Solidarités et de la Santé, s'est réunie le Comité National d'Organisation Sanitaire et Sociale (CNOSS), chargé de donner un avis consultatif à la Ministre sur le recours hiérarchique déposé le 7 août 2017. Le CNOSS a donné un avis défavorable au recours, par un vote hésitant.

Dans ces conditions, l'équipe de cardiologues du Centre Hospitalier constate que l'indécision de l'ARS bloque tout recrutement de cardiologue dans les hôpitaux du GHT. Elle considère que l'USIC actuelle n'a plus de sens et n'a plus d'avenir en l'absence de clarification immédiate des intentions du Ministère sur l'autorisation d'angioplastie coronaire à Chalon. Elle a donc demandé au Directeur la fermeture de l'USIC le 8 janvier 2018 à 9h.

Contacts :

- Dr Dellinger, Président de CME, arnaud.dellinger@ch-chalon71.fr 03 85 91 00 19
- Dr Fayard, Chef de projet angioplastie coronaire, maxime.fayard@ch-chalon71.fr 06 47 99 38 22
- Dr Philip, Chef de l'unité de soins intensifs cardiologiques, jeanluc.philip@ch-chalon71.fr 06 82 20 06 74